



Mairie de Tréméoc

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CCTP

Objet de la consultation

**VERIFICATION ET MAINTENANCE
DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

ARTICLE I – ENGAGEMENT

Le prestataire s'engage envers la commune de Tréméoc à exécuter les fournitures et services ci-après décrits aux conditions stipulés par le présent contrat de maintenance.

ARTICLE II – OBJET DU MARCHÉ

Le présent contrat de maintenance a pour objet la vérification et l'entretien des extincteurs, RIA, et systèmes de désenfumage sur l'ensemble des sites de la commune de Tréméoc.

ARTICLE III – NATURE DES PRESTATIONS – DESCRIPTION DES FOURNITURES ET SERVICES

Le prestataire s'engage à effectuer par le présent contrat de maintenance, la vérification, l'entretien de tous les moyens de lutte contre l'incendie. Les prestations devront répondre aux prescriptions, normes et règlements en vigueur au jour de la consultation.

Le nombre d'appareil pourra être augmenté suivant les compléments de protection demandés par la Commune.

La liste jointe en annexe devra en conséquence être tenue à jour par le prestataire, qui fera parvenir lors de chaque modification, un exemplaire au Secrétaire Général sous format informatique.

Sur cette dernière apparaîtront clairement par site les nomenclatures détaillées des appareils (types, date de mise en service etc.) ainsi que l'identification spécifique à la collectivité.

La numérotation des appareils sera complétée si besoin.

Ce récapitulatif indiquera par ailleurs les changements d'appareils à prévoir pour l'année à venir.

ARTICLE IV

La vérification des extincteurs Poudre et Eau pulvérisée portera les points réglementaires suivants :

ASPECT PHYSIQUE :

- Vérification de l'emplacement de l'extincteur.
- Vérification de l'état de la peinture et la sérigraphie.
- Vérification du flexible.
- Vérification de la numérotation par rapport au fichier existant

VERIFICATION MECANIQUE :

- Vérification de la sécurité et de son plombage.
- Vérification de la date de mise en service.
- Vérification du sparklet par pesée.
- Vérification des joints.
- Vérification de l'agent extincteur (fluidité de la poudre, propreté de l'eau)
- Vérification des organes d'émission (lance, pulvérisateur, gâchette)
- Nettoyage de l'appareil et mise à jour de l'étiquette de contrôle.

La vérification des extincteurs Neige Carbonique (CO²) portera sur les points suivants :

ASPECT PHYSIQUE :

- Vérification de l'emplacement de l'extincteur.
- Vérification de l'état de la peinture.
- Vérification du flexible, du tromblon.
- Vérification de la numérotation par rapport au fichier existant

VERIFICATION MECANIQUE :

- Vérification de la sécurité et du plombage.
- Contrôle de la date et du service des mines (arrêté du 20/05/1963)
- Vérification de la charge par pesée.
- Vérification du joint de diffuseur, du tromblon, du flexible.
- Nettoyage de l'appareil et mise à jour de l'étiquette de contrôle.

La vérification des robinets d'incendie armés portera sur les points suivants:

- Etat extérieur.
- Déroulement du tuyau.
- Mise en eau.
- Vérification des joints.
- Manœuvre du robinet.
- Prise de pression statique et dynamique.
- Calcul du débit.
- Nettoyage.
- Rapport.

L'entretien des exutoires de désenfumage portera sur les points suivants :

L'entretien couvre l'ensemble des prestations de main d'œuvre, déplacements et petites fournitures nécessaires pour maintenir, à tout moment, l'aptitude au bon fonctionnement de l'ensemble de désenfumage. Les pièces à remplacer feront l'objet de devis séparés:

- Déplombage du poste.
- Dépoussiérage du coffret de commande.
- Contrôle de la course et tenue des verrouillages.
- Contrôle de la tête du vérin et graissage des parties mobiles.
- Contrôle des joints de raccord pneumatique.
- Contrôle et réglage du verrou pneumatique.
- Contrôle des déclencheurs.
- Tout autre contrôle nécessaire à la vérification de bon fonctionnement.

Plans et consignes de sécurité

- Le prestataire assurera la fourniture et la pose de plans et de consignes de sécurité normalisés aux endroits où ils sont obligatoires.
- Le plan et les consignes de sécurité incendie seront élaborés et placés par le prestataire avec l'accord du Secrétaire Général.

Signalétique

Le choix d'une signalétique normalisée apposée à proximité de chaque appareil tiendra compte de la simplicité de lecture pour comprendre l'emploi de l'appareil.

ARTICLE V – DELAI D'EXECUTION

Chaque année, le prestataire effectuera la vérification des appareils de lutte contre l'incendie en fonction d'un planning établi par lui et validé par le Secrétaire Général.

ARTICLE VI – DEPANNAGE

Lors des dépannages, le prestataire devra être en mesure d'exécuter les remises en service sous 48 heures.

ARTICLE VII – CONDITIONS D'EXECUTION

L'équipe intervenante est placée sous l'entière responsabilité du prestataire pendant toute la durée de son intervention dans les divers locaux de la commune.

En aucun cas la commune ne participera aux vérifications, cependant celles-ci seront effectuées sous le couvert d'une personne des services techniques ayant une connaissance suffisante des lieux et des installations, pour guider ponctuellement le technicien vérificateur et lui fournir les moyens d'accès aux installations, lui signaler les éventuels incidents survenus, et en général, lui procurer les facilités nécessaires à l'exécution de sa mission sans gêner le fonctionnement normal de l'établissement.

Dans le cadre de son forfait, le prestataire aura à sa charge l'ensemble des moyens permettant d'accéder aux équipements (échelles, nacelles ...).

ARTICLE VIII – CONDITIONS DE VERIFICATION ET DE RECEPTION

Dans le cadre de ses prestations, le prestataire apportera à la commune son assistance technique et fera toutes suggestions qui lui sembleront utiles à la protection du demandeur.

Le prestataire informera par écrit de toutes carences ou anomalies qu'il pourrait relever en matière de protection lors de ses visites.

Il est bien entendu que tous les matériels devront être en état de fonctionner à n'importe quel instant de l'année et que par conséquent, les services techniques pourront signaler tout défaut d'appareil pour en demander la remise en état suite à une utilisation.

A la suite des vérifications annuelles, un rapport détaillé sera établi par le prestataire.

Ce rapport sera remis, dans le mois qui suit les vérifications, au secrétariat général.

Toute intervention devra être clairement mentionnée sur le registre de sécurité du bâtiment en question, tout manquement à cette clause fera l'objet de l'application de pénalités.

Toute opération de changement d'appareil, de ré-épreuve des mines, d'augmentation de protection, n'ayant pas reçu l'accord écrit du représentant de la commune ne pourra être facturé.

ARTICLE IX – PENALITES

- 1) Lorsque les délais contractuels comme stipulés à l'article VI du présent contrat de maintenance sont dépassés, le prestataire de service en court sans mise en demeure préalable.
- 2) Lorsque que les registres de sécurité ne seront tenus à jour

ARTICLE X – PRIX DES PRESTATIONS

SUR EXTINCTEURS / RIA / SYSTEME DE DESENFUMAGE

CONTRÔLES

A raison d'une visite annuelle le prix présentera un caractère forfaitaire de contrôle, quel que soit la marque, le type et la capacité.

- Prix Unitaire Annuelle pour les extincteurs portatifs : HT
- Prix Unitaire Annuel pour RIA : HT
- Prix Unitaire Annuel pour système de désenfumage : HT
- Vacation forfaitaire : HT
- Pour toute intervention et recharge d'appareils en dehors de la vérification annuelle, il sera compté une vacation forfaitaire par adresse de site de : HT

TARIFS MAINTENANCE ET RECHARGEMENT EXTINCTEURS

Recharge complète (additif, cartouche CO², plomb, joint et goupille de sécurité)

Extincteur EPA 6 litres : HT

Extincteur EP6 : HT

Extincteur EPA9 litres : HT

Extincteur EP9 litres : HT

Recharge complète (Poudre Polyvalente, cartouche CO², plomb, joint et goupille de sécurité)

Extincteur Poudre 6 kg : HT

Extincteur Poudre 9 kg : HT

Recharge complète (CO², plomb, goupille sécurité)

Extincteur CO² 2 kg: HT

Extincteur CO² 5 kg: HT

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES DE MAINTENANCE

EXTINCTEURS POUVRE ET EAU PULVERISEE 6/9 KG

Joint plat : HT

Joint de tête : HT

Joint de flexible ou de tromblon : HT

Tube injection CO² : HT

Tube plongeur pour NC 2 kg : HT

Bouteille de chasse : HT

Percuteur et ressort : HT

Tube plongeur : HT

Flexible et colliers : HT

Gâchette : HT

Lance de diffuseur :	HT
Pulvérisateur – Diffuseur E.P :	HT
Plombage :	HT
Tête Extincteur :	HT
Support et pose :	HT
Support transport :	HT
Pictogramme :	HT
Goupille de sécurité :	HT
Platine de fixation :	HT
Mouillant 6 l :	HT
Mouillant 9 l :	HT
Recharge poudre polyvalente 1 kg :	HT
Recharge poudre polyvalente 2 kg :	HT
Recharge poudre polyvalente 4 kg :	HT
Recharge poudre polyvalente 6 kg :	HT
Recharge poudre polyvalente 9 kg :	HT
Sparklet E.S 1kg:	HT
Sparklet E.S 4 kg:	HT
Sparklet E.S 6 kg:	HT
Sparklet E.S 9 kg:	HT
Sparklet E.S 6 L:	HT
Sparklet E.S 9 L:	HT
Recharge de poudre 50kg pour DAC:	HT
Joint couvercle pour DAC:	HT
Plans et de consignes de sécurité petit modèle:	HT
Plans et de consignes de sécurité grand modèle:	HT
Dénaturation d’extincteur:	HT

REPLACEMENTS

Il comprendra la livraison de l’appareil neuf et sa pose dans le bâtiment concerné.

TARIF VENTE EXTINCTEURS ET RIA

Extincteur EPA6 litres :	HT
Extincteur EPA9 litres :	HT
Extincteur P.Poly 6 kg :	HT
Extincteur P.Poly 9 kg :	HT
Extincteur CO ² 2 kg:	HT
Extincteur CO ² 5 kg:	HT
Extincteur CO ² 2 ES:	HT
RIA DN 19 en 20 M de tuyaux:	HT
RIA DN 19 en 30 M de tuyaux:	HT
RIA DN 25 en 20 M de tuyaux:	HT
RIA DN 25 en 30 M de tuyaux:	HT
RIA DN 33 en 20 M de tuyaux:	HT
RIA DN 33 en 30 M de tuyaux:	HT
Longueur de tuyau avec lance et diffuseur vissé DN 19 en 20 M de tuyaux:	HT

Longueur de tuyau avec lance et diffuseur vissé DN 19 en 30 M de tuyaux: HT
Longueur de tuyau avec lance et diffuseur vissé DN 25 en 20 M de tuyaux: HT
Longueur de tuyau avec lance et diffuseur vissé DN 25 en 30 M de tuyaux: HT
Longueur de tuyau avec lance et diffuseur vissé DN 33 en 20 M de tuyaux: HT
Robinet diffuseur pour lance DN25: HT
Robinet diffuseur pour lance DN 33: HT

LES PRIX S'ENTENDENT HORS TAXES TVA 20% EN SUS